

OPERATION DE FONCTIONNEMENT 2024-2027

ETAT – COMMUNE DE DUMBEA

Opération n° F7-CA: Plan jeunesse

1. Finalités et enjeux :

Etat des lieux : Commune en cœur d'agglomération, située à l'épicentre des communes de Nouméa, Mont-Dore et Païta, la ville de Dumbéa doit faire face depuis plusieurs années à une extraordinaire croissance de sa population et notamment de sa jeunesse.

En effet, elle a bénéficié d'une croissance urbaine rapide et continue lors de cette dernière décennie (18 602 habitants en 2004). Ainsi, elle compte, en 2019, 35 873 habitants (+ 17 271 habitants depuis 2004). Seconde ville de Nouvelle-Calédonie par son importance démographique, Dumbéa est une ville dynamique, renforcée par les différentes opérations immobilières (ZAC, nouveaux lotissements) à destination des jeunes ménages au cours de ces 20 dernières années. La ville est attractive et attire toujours de nouveaux habitants ce qui maintient une croissance soutenue.

Ainsi, la population de Dumbéa a continué de croître entre le recensement de 2014 et celui de 2019 avec une évolution de + 13% en cinq ans. Contrairement au reste du Grand Nouméa, la population dumbéenne reste jeune et en augmentation depuis 2014. Ainsi, une augmentation de 6% du nombre de Dumbéens de moins de 20 ans (675 personnes) a été enregistrée depuis 2014. Un dumbéen sur trois a moins de 20 ans (33%). Cette jeunesse est concentrée sur le quartier de Koutio où 31% de ces habitants à moins de 20 ans et surtout au sein de la ZAC de Dumbéa sur Mer où ils représentent 37% de ses habitants. A noter, une augmentation rapide de cette jeunesse : 62% de jeunes en plus dans le quartier de Dumbéa sur Mer entre les deux recensements. A noter, que cette ZAC est en déficit d'équipements sportifs et de loisirs et concentre des familles qui sont en difficultés.

L'enquête provinciale « Bien dans les claquettes 2022 » auprès des élèves de troisième de Dumbéa note que 67% des jeunes passent leurs temps libres chez eux et presque 17% dans leur quartier, tribu ou squat. 61% des jeunes interrogés souhaitent faire plus d'activités de loisirs, artistiques ou culturelles et 63% plus de sports collectifs. 32% des jeunes ont consommé de l'alcool dans les 30 derniers jours et 11 % du cannabis. 32.3% des jeunes déclarent avoir volé au moins occasionnellement au cours des 12 derniers mois, 22.1% avoir vandalisé quelque chose ne leur appartenant pas et 5.9% avoir agressé quelqu'un pour le voler.

Finalité : Rappelons qu'1/3 des ménages de Dumbéa sont pauvres (60% du niveau de vie médian) et le principal aspect social de la pauvreté est une très large surreprésentation des jeunes dans les ménages pauvres avec 36.2% des moins de 18 ans encore plus présents chez les moins de 14 ans dont 35 % sont pauvres (Extrait de l'enquête ménages/logements du SIGN en 2013).

En 2014, près de 17 000 mineurs vivaient en surpeuplement dont 8 000 en surpeuplement accentué. Les conditions de vie des mineurs sont préoccupantes, surtout à Dumbéa sud. 36.5 % des moins de 26 ans sont sans diplôme, le décrochage scolaire, l'illettrisme, la consommation d'alcool et de drogue, le nombre constamment en hausse ces dernières années de mineurs impliqués dans la délinquance sont des chiffres très préoccupants.

Ces difficultés sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires de la ville. Aussi, la ville de Dumbéa a fait de la jeunesse sa priorité en la plaçant au cœur d'une politique volontariste. Une prise

en compte de la situation globale des jeunes est apparue indispensable à l'exécutif municipal pour leur assurer des conditions de vie décentes et sécuriser leurs parcours.

Cette politique concerne l'ensemble de la jeunesse et particulièrement les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville initiée grâce à l'Etat lors des premières générations de contrat de développement.

Si la ville de Dumbéa est la seconde ville de l'agglomération du Grand-Nouméa en population et en nombre de jeunes, elle ne dispose pas d'une capacité financière la plaçant au même niveau (ex : FIP gelé depuis 2013 malgré la croissance urbaine).

C'est pourquoi, devant les difficultés économiques du territoire et de la Ville, ce plan jeunesse reste fondamental pour que la Ville puisse continuer d'accompagner ces jeunes notamment dans le contexte économique et socio-politique actuel.

L'opération s'inscrit-elle dans un schéma ? Les actions en faveur des jeunes ne relèvent pas d'un schéma en tant que tel mais d'une analyse de nos services enrichie des différentes études menées.

Est-elle la suite d'une opération conventionnée ? Oui, dans le cadre de l'opération III-1-1 « Plan Jeunesse de la ville de Dumbéa » contractualisée de 2017 à 2020 puis F17-CA conventionnée de 2021 à 2023.

Quels ont été les résultats de ce qui a été réalisé ? Les bilans (fournis annuellement à nos partenaires financiers) des opérations du Plan jeunesse 2017-2023 montrent que ces opérations sont fondamentales et ont produit les effets escomptés. C'est pourquoi, elles seront majoritairement reconduites même si une ventilation financière entre elles pourra être différente selon nos capacités budgétaires et les besoins du terrain.

Objectifs globaux et spécifiques de l'opération :

- *Objectifs généraux de l'opération*

- Améliorer la situation des jeunes : une prise en compte de la situation globale des jeunes étant indispensable pour leur assurer des conditions de vie décentes et sécuriser leurs parcours ;
- Assurer une prévention primaire, secondaire et tertiaire auprès des jeunes au titre du contrat local de sécurité ;
- Bénéficier d'une éducation de qualité et favoriser l'insertion socio-professionnelle et l'épanouissement personnel des jeunes.

- *Objectifs spécifiques*

- Assurer les conditions de la réussite éducative ;
- Favoriser une égalité des chances ;
- Favoriser le mieux vivre ensemble ;
- Encourager l'autonomie et la prise d'initiatives des jeunes ;
- Assurer une prévention « primaire » en direction des jeunes ;
- Assurer une solidarité et favoriser une cohésion sociale ;
- Promouvoir le sport et la culture ;
- Soutenir l'activité économique par le biais des intervenants ;
- Favoriser le soutien à la parentalité ;
- Renforcer l'épanouissement des jeunes par le développement d'activités de proximité ;
- Créer des liens entre les parents et les établissements scolaires afin de lutter contre l'absentéisme, l'échec scolaire et les comportements déviants ;
- Prendre en compte le temps libre de la jeunesse par des activités occupationnelles répondant à leurs attentes ;
- Favoriser une mixité ethnique générationnelle et sociale ;
- Favoriser l'employabilité des jeunes et notamment ceux en difficulté.

2. Présentation technique :

Description de l'opération : La commune souhaite que la répartition contractuelle de l'enveloppe générale entre chacune des sous-opérations soit souple. C'est pourquoi, les éléments donnés ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative. Selon, ses possibilités financières, la Ville fera le choix de concentrer ses efforts sur tout ou partie du programme d'action ci-dessous. Les projets sont connus des services de l'Etat et s'inscrivent en continuité avec la génération contractuelle précédente. Ils nécessitent pour leurs mises en œuvre de continuer à prendre en charge les différents intervenants et partenaires assurant leurs mises en œuvre sur le terrain. Le financement de l'action ne comporte aucune rémunération de personnel de la Ville mais uniquement des actions relevant de subvention ou de prestations de services accordées pour mener un projet ou des charges de fonctionnement relevant du chapitre budgétaire n° 11 du budget de la Ville et permettant de mener les actions.

Le plan jeunesse de la ville de Dumbéa se structure autour de cinq axes et s'inscrit dans le cadre du Plan Jeunesse Outre-Mer et du Contrat local de sécurité de la ville de Dumbéa. Il en parfaite continuité avec la précédente convention de fonctionnement des plans jeunesse précédents.

Détailler ce qui serait financé par convention :

- *Lutter contre la délinquance et favoriser le mieux vivre ensemble*

La ville sera susceptible de présenter des projets ayant pour objectif de lutter contre la délinquance et de favoriser le mieux vivre ensemble en assurant une prévention primaire, secondaire et tertiaire auprès des jeunes. Ces projets porteront notamment sur la médiation, le repérage des jeunes en difficulté, la prise en compte des victimes ou encore les actions concourant à une amélioration des partenariats et du travail en réseau entre les différents acteurs concernés.

A ce titre, la Ville soutiendra essentiellement la mise en place d'une équipe de prévention spécialisée support au réseau d'acteurs et inscrit dans la proximité. Le marché de prestation attribué à la Croix-Rouge française pour une équipe de prévention spécialisée de 4 éducateurs spécialisés en binôme avec 4 services civiques et un responsable d'équipe est arrivé à échéance. Ce projet n'étant plus subventionné par le FEJ, la Ville souhaite le maintenir dès 2024 dans le cadre du Plan Jeunesse.

Dans cette opération, la Ville pourrait également intégrer la mise en place de chantiers d'insertion.

- *Assurer les conditions de la réussite éducative*

Afin de garantir la cohérence et la fluidité dans le parcours de l'élève, il semble pertinent de pouvoir repérer les jeunes fragilisés en âge scolaire afin de les suivre et de soutenir leurs familles afin d'éviter les risques de démission des parents.

1. Des plus jeunes enfants et notamment des plus fragiles : éducation et soutien à la parentalité :

Il est impératif de repérer au plus tôt, en primaire, les jeunes fragiles et mener des missions de prévention ciblées sur ce public. Le pôle éducatif sera la porte d'entrée en charge notamment de structurer une veille éducative à l'attention des plus jeunes et de coordonner les actions existantes pour les structurer et porter ainsi une partie du projet de réussite éducative de la ville. Il s'agit d'avoir une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire dans un but de suivi spécifique mobilisant les différents partenaires existants. Il s'agit de favoriser les apprentissages scolaires et de citoyenneté.

Ainsi, les projets de veille éducative, de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagnement scolaire en primaire, de centres périscolaires à visées éducatives, tutorat scolaire, centres de révisions, de soutien à la parentalité, d'accompagnement scolaire au secondaire (liaison primaire-secondaire), d'éducation citoyenne dans le cadre des CESC seront reconduits et enrichis. La mise en place d'activités socio-

éducatives et de loisirs pendant le temps périscolaires le mercredi fait également partie de la réussite éducative.

2. Des enfants repérés au secondaire : éducation et soutien à la parentalité

La réussite éducative des enfants repérés au secondaire s'inscrit dans le même état d'esprit que celle du primaire et en est la continuité. Elle vise essentiellement les élèves décrocheurs mais également tant à structurer la prévention primaire à l'attention du public d'âge scolaire ou encore scolarisé, malgré un âge plus avancé, essentiellement au collège.

Il s'agit de construire le réseau de veille éducative afin d'identifier les jeunes et développer des partenariats et des solutions de « placement » ou de parcours individualisé pour les jeunes repérés comme étant décrocheurs ou sortis du système scolaire sans diplôme, ce qui permettra une meilleure insertion sociale et professionnelle et favorisera l'employabilité des jeunes. En dehors de cette lutte contre le décrochage scolaire, les projets de soutien à la parentalité visant à accompagner les familles devant les difficultés éducatives qu'elles rencontrent seront reconduits. La ville souhaite également compléter utilement ce réseau en permettant de maintenir les permanences de psychologues si nécessaires.

- *Sécuriser les transitions entre la formation et l'emploi*

Il s'agit de mettre en place ou reconduire différents chantiers d'insertion pour les jeunes notamment les élèves décrocheurs ou sortis du système scolaire sans qualification : qu'il s'agisse de chantier de découvertes ou de chantier numériques.

- *Encourager l'autonomie et la prise d'initiatives*

Par le biais de la maison des associations et en lien avec les maisons de quartiers, le soutien et l'accompagnement à la création d'association par les jeunes sera encouragée afin qu'elle puisse porter des projets.

- *Favoriser l'insertion professionnelle et l'épanouissement personnel*

Afin de favoriser l'insertion professionnelle, éviter l'oisiveté et favoriser l'épanouissement personnel des jeunes, il s'agit ici de continuer à proposer principalement aux jeunes des quartiers :

- Des loisirs pendant le temps des petites et des grandes vacances scolaires (CLSH-BUS 1.2.3...) et le temps périscolaire ;
- Un accès à l'ensemble des services et activités proposées par les maisons de quartier de la ville qu'il s'agisse des services de l'écrivain public, des loisirs socio-éducatifs... ;
- Un développement et une décentralisation sur les quartiers des nouvelles technologies de l'informatique et du numérique ;
- Un développement et une décentralisation de pratiques sportives ;
- Un développement et une décentralisation des pratiques de « cultures urbaines » ;
- Un développement et une décentralisation des pratiques culturelles.

La prise en charge éventuelle des dépenses de masse salariale liée à l'opération se limite aux emplois externes aux collectivités (associations, prestations intellectuelles d'un opérateur privé) mobilisés pour la durée de sa mise en œuvre. Elle ne peut conduire à prendre en charge la rémunération d'agents en collectivité.

3. Plan de financement :

Coût du programme pour les 4 années 2024 à 2027 : 541 400 000 F.CFP, soit 4 620 732.00 €

Coût du programme annuel : 137 850 000 F.CFP, soit 1 155 183.00 €

Le projet fait-il également l'objet d'une demande de subvention auprès d'une autre collectivité ? Oui, province Sud pour une sous action.

Plan de financement sollicité de 2024 à 2027 :

	Cout total	Part Etat		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%
€	4 620 732.00	1 572 897.17	34.04%	3 047 834.83	65.96%
FCFP	551 400 000	187 696 560		363 703 440	

L'échéancier annuel de la part Etat est le suivant :

	2024	2025	2026	2027	Total
€	393 224.29	393 224.29	393 224.29	393 224.29	1 572 897.17
FCFP	46 924 140	46 924 140	46 924 140	46 924 140	187 696 560

Le montant annuel de la subvention demandée constitue un plafond auquel est appliqué le taux de notification (montant notifié/ tranche annuelle théorique) des crédits du programme support.

4. Impacts attendus :

Contraintes, difficultés prévisibles : Difficulté de la Ville à assumer le même volume d'opération annuelle sans autres aides que celle de l'Etat (qui est, de plus, amputée de 8%).

Quels sont les effets attendus en termes d'emploi : emplois nécessaires au fonctionnement des projets, emplois créés par le biais des projets menés et soutien au développement économique local.

Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? une satisfaction des jeunes, de leurs parents et des partenaires éducatifs.

Le cas échéant, quels sont les effets attendus en termes ? encourager les déplacements en mode doux par le fonctionnement d'équipements de proximité et réduire les déplacements en décentralisant les services ou en les concentrant dans un lieu central unique.